

Proposition présentée par la députée:

M^{me} Myriam Lonfat

Date de dépôt: 31 octobre 2001

Messagerie

Proposition de motion

pour une subvention cantonale de 300 F par mois aux requérants d'asile

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant que :

- la somme allouée par la Confédération de 400 F par mois aux requérants d'asile ne permet pas de vivre décemment,
- cet argent ne peut servir que pour le besoin vital de nourriture mensuel,
 - ne permet pas de s'habiller correctement, de s'offrir des loisirs et
 - ne permet pas de s'offrir des loisirs et
 - ne permet pas de s'octroyer des sorties imprévues,
 - favorise le travail au noir pour améliorer l'ordinaire,
 - crée un marché parallèle avec des activités parfois illégales,
 - favorise une petite délinquance, le vol d'objets, vêtements que l'on ne peut s'offrir avec aussi peu de moyens d'existence,
 - crée des différences sociales mesurables sur le plan scolaire pour les enfants des requérants,
 - favorise la clandestinité, vu les conditions de vie des requérants d'asile peu attractives des conditions matérielles de ces derniers.

invite le Conseil d'Etat

à proposer une subvention de 300 F par mois en sus des 400 F octroyés de subvention fédérale mensuelle aux requérants d'asile de notre canton.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Comme je viens de le décrire dans les considérants, il est impossible de vivre de manière décente avec une somme aussi ridiculement basse de 400 F par mois.

Ayant travaillé auprès de requérants d'asile Kosovars, en été 1999, au poste de la Protection civile des Grottes, j'ai pu constater avec surprise que des requérants d'asile partaient travailler, le matin, avant le terme des 3 mois, même en touchant la subvention fédérale.

Une des personnes dont je m'occupais a commencé à travailler dès le 6^e jour après son arrivée à Genève.

J'eus beau tenter de les raisonner, en leur présentant le risque de se faire arrêter, le manque de couverture sociale, l'illégalité de leur situation, ainsi que le spectre d'un renvoi de Suisse, rien n'y fit. Les personnes concernées ont continué à aller travailler.

Les syndicats, tout comme la Droite, luttent contre le travail au noir. Avec de telles conditions existentielles, nous donnons des coups d'épée dans l'eau.

Certes, seule une petite minorité commet des actes délictueux : vols, trafic de drogues afin de se faire de l'argent facile, ceci s'explique néanmoins, sans toutefois l'excuser, par le cruel manque d'argent et le désir de pouvoir comme d'autres se procurer certains biens de consommation.

Aussi, pour toutes les raisons que je viens d'indiquer précédemment, je vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, d'accueillir favorablement cette motion en la renvoyant à la Commission des affaires sociales ou législatives. Je vous en remercie.